Plan national de prévention et de lutte contre la maladie de Lyme et les maladies transmissibles par les tiques : point d'étape

Le sixième comité de pilotage du plan national de prévention et de lutte contre la maladie de Lyme et les maladies transmissibles par les tiques s'est tenu ce jour au ministère des Solidarités et de la Santé, en présence des associations de patients, des professionnels de santé, des coordinateurs des Centres de référence des maladies vectorielles à tiques, des agences nationales de sécurité sanitaire, de la Haute autorité de Santé, de l'Assurance Maladie et de nombreux parlementaires. Cette rencontre, présidée par le Pr Jérôme Salomon, Directeur général de la Santé, a permis de faire un point d'étape 3 ans après la mise en œuvre du Plan.

Lors de ce comité de pilotage, les actions relatives à l'organisation du parcours de soin des patients et à la recherche sur ces maladies ont été au cœur des échanges.

Organisation du parcours de soin, premier retour d'expérience des 5 centres de référence

Le ministère a mis en place un parcours de soins permettant de lutter contre l'errance médicale et la souffrance des patients. Conformément à la gradation classique des soins, ces parcours sont organisés en 3 niveaux :

- Niveau 1 : le recours de proximité avec la médecine ambulatoire ;

- Niveau 2 : le recours régional avec les centres de compétence hospitaliers proposant un accueil en hôpital de jour et des consultations pluridisciplinaires ;

- Niveau 3 : le recours interrégional avec les centres de référence proposant une prise en charge

pour les cas très complexes et disposant de prérogatives en matière d'expertise et d'animation des niveaux de recours de proximité et régionaux.

Les 5 centres de référence pour la prise en charge clinique des maladies vectorielles à tiques (CRMVT), ont été désignés par un arrêté ministériel en date du 22 juillet 2019. Pour rappel, les cinq centres sont : le CHU de Clermont-Ferrand associé au CHU de St Etienne, le CHU de Marseille, le CHU de Rennes, le CHU de Strasbourg associé au CHU de Nancy, le Groupe hospitalier intercommunal de Villeneuve- Saint-Georges associé au CHU de Créteil.

Les coordonnateurs de ces 5 centres de référence ont été conviés au sixième comité de pilotage du Plan, lequel a permis de dresser un premier bilan de leur mise en place (bilan proposé aux centaines de patients déjà vus, étude des tiques, enseignement, organisation du maillage territorial, RCP, relations avec les usagers et séances d'information). Leurs principales missions concernent l'animation du réseau des centres de compétence identifiés par les Agences régionales de santé, la formation initiale et continue et la recherche clinique. Les CRMVT ont vocation à mobiliser une expertise de haut niveau pour les cas très complexes.

Ces établissements d'expertise s'organisent en réseau afin d'assurer une prise en charge homogène des patients sur le territoire. Ils accordent également une large place à la démocratie sanitaire pour prendre en compte les attentes des patients. Enfin, ils participent à des actions de recherche multidisciplinaires sur les maladies vectorielles à tiques et disposent de la capacité à répondre à des appels à projet de niveau national ou européen.

La recherche sur les maladies transmissibles par les tiques

L'axe stratégique 5 du Plan vise à mobiliser la recherche sur ces maladies. Plusieurs réunions de travail ont eu lieu avec l'ensemble des acteurs de la recherche (46 projets en cours) et un tour de table financier a été évoqué pour mobiliser des moyens dédiés. L'ensemble des parties prenantes s'entendent sur le fait qu'il convient de renforcer l'effort des pouvoirs publics en la

matière, notamment en renforçant et structurant le financement des actions de recherche dédiées aux maladies transmissibles par les tiques (diagnostic, étiologie, prévention, approche One Health, amélioration de la vie des patients…). En effet, les actions de recherche reposant sur des approches transversale, environnementale et intersectorielle permettront d'améliorer la réponse à ces maladies complexes.

Enfin, la Haute Autorité de Santé relance le processus de rédaction de recommandations avec toutes les parties prenantes en mars pour une finalisation à l'été.

Les priorités des pouvoirs publics restent la prévention au sein de la population exposée, la défense des enjeux de santé publique partout sur le territoire national, la prise en charge optimale des patients et le développement de la recherche transversale et interdisciplinaire.

En savoir plus

Ministère des Solidarités et de la santé /dossier Maladie de Lyme

https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/maladie-de-lyme

Santé Publique France/Maladies transmises par les tiques

http://inpes.santepubliquefrance. fr/10000/themes/maladies-tiques/index.asp

Dossier Borréliose de Lyme/Santé publique France

http://invs.santepubliquefrance.fr//fr/ Dossiers-thematiques/Maladies -infectieuses/Maladies -a-transmission-vectorielle/Borreliose-de-lyme

Supports de prévention disponibles sur commande auprès de Santé Publique France

Les conseils de prudence. La tactique anti-tiques - Affiche 2018 Les conseils de prudence. La tactique anti-tiques - Dépliant 2018

Maladie de Lyme et prévention des piqûres de tiques - dépliant 2018

Vidéo de prévention réalisée par l'association Lympact, la Fédération française contre les maladies vectorielles à tiques, avec le soutien de Santé Publique France et de la Direction Générale de la Santé : https://youtu.be/LSUyZyF7toM